
Conférence du désarmement

31 juillet 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 31 juillet 2012, à 10 h 25

Président : M. Jean-Hughes Simon-Michel..... (France)

GE.12-58018 (EXT)



* 1 2 5 8 0 1 8 *

Merci de recycler



Le Président : Je propose que nous commençons nos débats. Je déclare ouverte la 1265^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant d'entamer notre travail sur les questions de fond, je voudrais saisir cette occasion pour prendre congé de nos collègues qui ont quitté Genève pendant la période intersessions, l'Ambassadeur Reyes Rodríguez de Cuba, l'Ambassadeur Leshno-Yaar d'Israël et l'Ambassadrice Kunanayakam de Sri Lanka. Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, je leur souhaite succès et bonheur dans leurs fonctions futures.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux collègues qui viennent de nous rejoindre, l'Ambassadeur de Crombrughe de Picquendaele de la Belgique, l'Ambassadrice Kairamo de la Finlande et l'Ambassadeur Aryasinha de Sri Lanka ainsi que l'Ambassadeur Edi Yusup de l'Indonésie. Au nom de la Conférence du désarmement et en mon propre nom, je voudrais les assurer de notre pleine coopération et de notre appui dans l'exécution de leur tâche.

Comme prévu dans le document CD/WP.571/Rev.1 intitulé « Revised Draft Schedule of Activities » (Calendrier révisé d'activités), la réunion plénière d'aujourd'hui sera dédiée à la prévention de la course aux armements dans l'espace. Toutefois, avant d'entamer nos discussions à ce sujet, je voudrais demander si une délégation désire prendre la parole auparavant sur tout autre sujet. Cela semble être le cas. Je donne la parole à l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^{me} Laura Kennedy.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, veuillez excuser ma lenteur à réagir, mais c'est l'été et je me replonge seulement maintenant dans l'ambiance d'une nouvelle session passionnante de la Conférence du désarmement, sous votre présidence.

Avec votre permission, je prends maintenant la parole pour, au nom de mes collègues de la Chine, de la Russie, du Royaume-Uni et de la France, appeler l'attention de tous les membres de la Conférence sur la déclaration commune faite par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à l'issue de la conférence à laquelle nous avons tous participé du 27 au 29 juin, à Washington.

Comme nous avons demandé que la déclaration soit diffusée en tant que document de la Conférence, je ne prendrai pas le temps des interprètes, ni le vôtre pour en donner lecture aujourd'hui, mais nous invitons tous les États à prendre connaissance de cette importante déclaration sur ce que les cinq membres permanents ont accompli et comptent accomplir en vue de remplir les engagements pris à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010. Je précise également que des exemplaires en anglais se trouvent au fond de la salle pour les personnes qui souhaiteraient en disposer dès à présent.

Le Président : Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je propose donc de passer maintenant au point de notre ordre du jour qui est la prévention de la course aux armements dans l'espace. Je me permettrai à titre liminaire de rappeler quelques éléments que j'ai retenus de la première séance dédiée à ce sujet, le 5 juin dernier. Je fais ce rappel à titre d'introduction, sous ma seule responsabilité.

Le 5 juin dernier, 16 orateurs de différents groupes régionaux ont pris la parole. Tous ont souligné combien il était important de préserver l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La question du placement d'armes dans l'espace, celle des armes antisatellites, celle de la vérification ainsi que celle des risques posés par les débris dans l'espace ont été évoquées lors de nos débats. Diverses solutions pour lutter contre la course aux armements dans l'espace ont été mentionnées. Beaucoup d'orateurs ont souligné l'importance des mesures de confiance et de transparence dans ce domaine. Certains ont

mentionné l'intérêt du processus du Groupe d'experts gouvernementaux qui vient de se réunir à New York, ainsi que des propositions concrètes formulées dans le cadre du projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique lancé en 2008 et présenté à Vienne le même jour, le 5 juin. Un certain nombre de pays ont souligné la nécessité de disposer d'un instrument juridiquement contraignant et rappelé des propositions déjà soumises. Parmi ceux-ci, certains ont souligné que la Conférence du désarmement était l'enceinte où un tel instrument devait être négocié dans le cadre d'un programme de travail.

À ce stade, les délégations suivantes sont inscrites sur la liste des orateurs d'aujourd'hui : Sri Lanka, Cuba, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, l'Indonésie, l'Union européenne, la République populaire démocratique de Corée, la Chine et le Chili, ainsi que l'Australie. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Sri Lanka.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous dire combien nous sommes satisfaits de la manière franche, transparente et sans exclusive avec laquelle vous orientez les travaux de la Conférence.

C'est un honneur pour moi de faire une déclaration générale à la séance plénière de la Conférence, étant entré en fonction comme Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, voilà deux semaines. Je salue également le fait que Sri Lanka est actuellement coordonnatrice du Groupe des 21.

Sri Lanka attache une grande importance à la Conférence du désarmement, qui demeure la seule enceinte multilatérale de négociation de la communauté internationale en matière de désarmement, selon le mandat confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Dans ce contexte, nous exprimons notre profonde déception devant le fait que la Conférence n'a pas été en mesure d'entreprendre des travaux de fond selon son ordre du jour. Afin de poursuivre et de préserver le rôle unique de cet organe, il est essentiel que nous tous, les États membres, permettions à la Conférence d'entamer ses travaux de fond sur la base d'un programme de travail équilibré et ciblé qui tienne compte, d'une manière équitable, des préoccupations de tous ses membres en matière de sécurité et puisse ainsi être adopté par consensus.

Sri Lanka demeure préoccupée par l'existence persistante d'armes nucléaires, ainsi que leur éventuel emploi ou menace d'emploi, qui représentent un risque généralisé pour l'humanité, et elle s'unit au concert des voix qui prônent l'élimination d'armes nucléaires dans les arsenaux nationaux. Dans cette attente, il s'impose d'urgence de parvenir promptement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant qui vise à protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours à ces armes. Nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires à réduire le danger nucléaire par un désarmement multilatéral progressif, qui commence par la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et l'abaissement du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à œuvrer dans le cadre de la Conférence du désarmement pour atteindre cet objectif. C'est là notre engagement et notre responsabilité communs.

Nous partageons le même objectif de rendre notre monde plus sûr. Le dispositif garant de la sécurité internationale, sous forme de traités et d'initiatives, est là pour nous aider à atteindre cet objectif. La communauté internationale a contribué à soutenir ce dispositif, qui, toutefois, doit manifestement être davantage renforcé. Ces problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Les solutions doivent nous conduire à accélérer le rythme du désarmement multilatéral et à renforcer le régime de non-prolifération ; elles doivent demeurer un processus global qui tient compte des intérêts de

tous les États en matière de sécurité et qui est fondé sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Un plan transparent, durable et crédible de désarmement nucléaire multilatéral est nécessaire pour que désarmement et lutte contre la prolifération soient menés de front, de manière à les renforcer mutuellement.

Sri Lanka soutient également la promotion du recours aux technologies spatiales à des fins pacifiques, thème qui est particulièrement approprié à la séance d'aujourd'hui. Ces technologies font partie de notre vie quotidienne. La dépendance à l'égard des technologies implantées dans l'espace extra-atmosphérique est croissante dans les secteurs de l'information, de la communication, de la banque et de la navigation. L'exploration et l'utilisation de l'espace et d'autres corps célestes doivent servir à des fins pacifiques et devraient bénéficier à tous les pays indépendamment de leur niveau de développement économique ou scientifique.

À cette fin, Sri Lanka et l'Égypte continuent de soutenir la résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qu'ils ont coparrainée. Alors que nous nous employons à atteindre ce but sur le plan multilatéral, l'utilisation croissante de l'espace extra-atmosphérique nous incite à redoubler d'efforts dans des domaines tels que la transparence, le renforcement de la confiance et l'amélioration de l'information de la part des pays ayant des capacités spatiales pour nous permettre de faire des progrès dans ce domaine. La prévention d'une course aux armements dans l'espace écartera un grave danger pour la paix et la sécurité internationales face à l'extension rapide des capacités de lancement dans l'espace et des applications de plus en plus offensives des technologies spatiales. On n'estimera par conséquent jamais trop l'importance que revêt la poursuite, à titre prioritaire, de négociations sur des instruments internationaux juridiquement contraignants pour empêcher l'implantation d'armes dans l'espace. Sri Lanka loue l'initiative conjointe que la Chine et la Fédération de Russie ont présentée en 2008 sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui constitue une base en vue d'adopter un instrument international contraignant. Sri Lanka n'a cessé d'avertir que, compte tenu du dynamisme des technologies spatiales et de la progression rapide des capacités de lancement, si nous ne négocions pas dès à présent l'instauration de barrières contre une course aux armements dans l'espace, qui est coûteuse, nous parlerons des efforts en matière de non-prolifération dans l'espace pendant encore des années. L'expérience que nous avons acquise pour parvenir à une non-prolifération terrestre nous enseigne combien il est difficile, voire impossible, d'atteindre cet objectif dans l'espace.

Le concept des garanties négatives de sécurité est essentiel pour préserver les intérêts des États non dotés d'armes nucléaires. Souvent interprété comme émanant d'un discours stratégique, il importe toutefois de constater que ce concept repose sur la primauté de la sécurité du peuple. En attendant que la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire, but ultime de la Conférence, se concrétisent, les garanties négatives de sécurité devraient convaincre les États non dotés d'armes nucléaires que leur survie et leur sécurité ne seront pas menacées par les pays qui les détiennent. Il est temps que la Conférence s'apprête à ancrer ce concept dans son programme de travail.

Nous réaffirmons par conséquent que l'intégrité et la crédibilité de la Conférence du désarmement doivent se maintenir et que nous devons aller de l'avant. Le moment est venu, non de céder à la tentation de subordonner les travaux de la Conférence aux aléas du contexte stratégique international en pleine évolution, mais au contraire d'exploiter son potentiel, pour aider à accroître la coopération en matière de sécurité. Sri Lanka espère continuer à jouer un rôle dynamique à la Conférence du désarmement pour contribuer à atteindre cet objectif.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'Équateur, l'Égypte, l'Éthiopie et la Finlande qui ont indéfectiblement assuré la présidence de la Conférence

en 2012 et je vous souhaite un plein succès dans vos fonctions durant ces prochaines semaines.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Ravinatha Aryasinha pour ses propos aimables adressés à la présidence et pour son intervention. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, M. Juan Antonio Quintanilla Román, Représentant de Cuba.

M. Quintanilla Román (Cuba) (parle en espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous avez adressées à mon Ambassadeur, M. Rodolfo Reyes et je saisis cette occasion pour me joindre à vous et souhaiter aux autres Ambassadeurs qui nous quittent maintenant un plein succès professionnel et personnel ; je souhaite également la bienvenue aux Ambassadeurs qui ont rejoint le milieu diplomatique à Genève, tout particulièrement ceux qui se trouvent ici avec nous aujourd'hui et notamment le nouvel Ambassadeur de Sri Lanka, avec lequel les délégations cubaines à Genève coopéreront et travailleront de concert.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour, je préciserai que nous avons suivi le débat initial du 31 mai avec beaucoup d'intérêt. Avant de répondre à certaines des propositions formulées alors, nous souhaiterions présenter les observations suivantes.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité ; il doit être exploré et utilisé à des fins pacifiques uniquement, à l'avantage et dans l'intérêt de l'humanité entière dans un esprit de coopération. Les technologies spatiales deviennent toujours plus indispensables dans nos vies quotidiennes. Il est extrêmement important de déployer des efforts pour s'assurer que l'espace sert exclusivement à ces fins.

Chaque État a le droit inaliénable d'accéder à l'espace à des fins de recherche et d'utilisation pacifique, au sens du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique. Il ne saurait par conséquent être surprenant que la sécurité spatiale soit notre objectif commun. Les activités sans cesse croissantes dans l'espace peuvent également augmenter le risque d'une course aux armements et créer une incertitude en matière de sécurité spatiale. Plus nous dépendons de l'espace, plus nous devons en garantir la sécurité. Malheureusement, nous avons été témoins, au cours des dernières années, d'initiatives inquiétantes.

Nous devons donc redoubler d'efforts pour parvenir à assurer cohérence et coordination entre la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), quant aux utilisations pacifiques de l'espace. Il convient de souligner que les directives internationales adoptées par le COPUOS ne sont que des mesures de renforcement de la confiance, ou prises à titre volontaire, qui ne créent pas d'obligations juridiquement contraignantes.

Nous estimons que le cadre juridique actuel relatif à cette question ne va pas assez loin pour traiter toutes les questions de sécurité liées à l'espace extra-atmosphérique. Des accords juridiquement contraignants sont nécessaires pour garantir que l'espace demeure exempt de toute implantation d'armes. Le projet de traité soumis par la Fédération de Russie et la Chine en 2008 est une bonne base de discussion, voire de négociations.

En pénétrant plus avant dans le débat qui nous touche, je tiens à mentionner le projet de code de conduite international que l'Union européenne a présenté dans cette enceinte. Un tel code serait assurément utile, tout particulièrement si nous le négocions dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications. Il rendrait l'espace extra-atmosphérique plus sûr.

Néanmoins, nous avons de sérieux doutes concernant ses dispositions sur le désarmement. En particulier, s'agissant du principe d'autodéfense que contient le projet, nous souhaiterions poser les questions suivantes : ce principe ne donne-t-il pas l'impression que l'espace peut servir à lancer une course aux armements dans le but de contribuer à l'autodéfense d'États ? Qu'advierait-il alors si, de surcroît, nous appliquions

l'interprétation bien connue d'un certain État, soutenue par d'autres, relative à l'autodéfense préventive ?

La réponse est claire. Nous adresserions au monde un message qui déclencherait une course aux armements dans l'espace, avec un cadre juridique comportant des lacunes, mais avec un principe bien établi selon lequel « l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité et il doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques ».

Ma délégation est entièrement disposée à élaborer, à la Conférence du désarmement, un projet qui offre divers moyens de garantir que l'espace est utilisé uniquement à des fins pacifiques. Nous soutenons la négociation, à la Conférence, d'un traité juridiquement contraignant qui interdise totalement la possibilité de lancer une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation de Cuba pour sa déclaration.

(*L'orateur poursuit en français.*)

Je donne maintenant la parole à l'orateur inscrit sur la liste qui est M. Victor Vasiliev, Représentant de la Fédération de Russie.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue, ainsi qu'un plein succès et de vous assurer du soutien et de la coopération de la délégation de Russie.

Je tiens également à souhaiter un plein succès et – ce qui est probablement tout aussi important – une bonne santé à nos collègues qui ont achevé leur mission à Genève.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de Sri Lanka et aux autres nouveaux Représentants permanents auprès de la Conférence du désarmement, en les assurant que notre délégation est prête à coopérer avec eux.

Notre priorité absolue, à la Conférence, est la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes convaincus qu'il est temps d'entamer sérieusement des travaux concrets dans ce domaine, au titre de notre démarche de prévention et au risque, sinon, de laisser passer un moment opportun. C'est notoire, prévenir une menace est toujours plus facile que l'éliminer.

Notre pays estime que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté par la Fédération de Russie et la Chine, constitue un ensemble de mesures destinées à empêcher l'apparition de nouveaux armements déstabilisants de haute technologie, ainsi que de nouveaux domaines d'affrontement. Le déploiement d'armes dans l'espace peut avoir des conséquences imprévisibles pour la communauté internationale, comme ce fut le cas au début de l'ère nucléaire.

Tous les États ont un droit égal et inaliénable d'accéder à l'espace extra-atmosphérique, de l'explorer et d'en bénéficier. Assurer la sécurité spatiale est une tâche commune à tous et nous devons nous employer ensemble à trouver une solution qui servira à renforcer la sécurité et la stabilité internationales. Le traité offrira un moyen efficace et réaliste d'atteindre cet objectif. Nous sommes prêts à coopérer étroitement avec tous les États membres de la Conférence.

À ce stade, nous proposons de nous concentrer sur les échanges concernant certains aspects pratiques du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace soumis par la Fédération de Russie et la Chine le 12 février 2008.

Des délégations se sont grandement intéressées au projet. Le débat qui a suivi sa présentation a suscité de nombreuses demandes d'éclaircissements, auxquelles des réponses de fond ont été fournies. Ces questions et réponses font l'objet du document publié sous la cote CD/1872.

Nous sommes disposés à poursuivre le débat. Parallèlement, la Russie est prête à contribuer progressivement à instaurer la sécurité spatiale, y compris par l'adoption de mesures de transparence et de confiance.

Comme vous le savez, la première session du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, que j'ai l'honneur de présider, vient de s'achever à New York. À cet égard, j'informerai brièvement nos collègues, en anglais, sur l'issue de ses travaux.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Il s'agit d'une communication qui a été adoptée sur les résultats de la première session du Groupe d'experts gouvernementaux à New York. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a tenu sa première session à New York du 23 au 27 juillet 2012. En application de la résolution 65/68 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 13 janvier 2011, le Groupe a commencé à examiner des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, en se fondant sur les rapports pertinents du Secrétaire général, en particulier le rapport final soumis à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, sans préjudice des débats de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Des experts désignés par les Gouvernements des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Kazakhstan, Nigéria, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Ukraine, ont participé à la session.

Durant sa première session, le Groupe a fait le point sur l'évolution des conditions politiques et techniques concernant les activités spatiales depuis le rapport qu'il a établi en 1993, qui seraient propices à des mesures de transparence et de confiance. Le Groupe a examiné des points particuliers relatifs à des mesures de transparence et de confiance, notamment les suivants : principes fondamentaux concernant l'utilisation de l'espace, mesures politiques relatives aux règles de conduite, mesures sur l'échange d'informations visant à accroître la transparence des activités spatiales et mécanismes consultatifs ayant trait à des mesures de transparence et de confiance. Le Groupe a examiné les rapports pertinents du Secrétaire général, y compris le rapport final soumis à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, sur des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, ainsi que la structure de son propre rapport.

Le Groupe a décidé d'examiner des demandes émanant d'autres experts, d'instituts de recherche et d'entités en vue de présenter des exposés à ses membres et de se prononcer dans chaque cas. Le premier exposé a été établi par le Représentant de l'Union européenne, qui a présenté le projet de code de conduite international. Afin de garantir que les travaux du Groupe soient aussi exhaustifs que possible, des experts d'autres États et organismes intergouvernementaux, tels que l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation mondiale de la météorologie, ainsi que de la société civile, sont encouragés à adresser des recommandations par écrit au Groupe. À cet égard, je mentionnerai que le premier rapport est parvenu de l'Australie, qui a transmis au Président ses vues sur le droit international applicable à l'espace extra-atmosphérique. Le Président encouragera d'autres pays qui le souhaiteraient à présenter des observations au Groupe. À la séance finale de sa première session, le Groupe a adopté un programme de travail à titre indicatif, comprenant un plan détaillé d'activités qui orienteront le déroulement de son analyse, ainsi que ses

activités de sensibilisation, durant la période intersessions. Le présent exposé peut également être considéré comme l'une de ces activités de sensibilisation.

De plus, pour garantir que les travaux du Groupe sont complémentaires d'autres efforts dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, le Groupe encourage son Président et ses membres à assurer la liaison et une participation avec d'autres organes et initiatives – Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, Conférence du désarmement, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, réunions organisées par la société civile et des instituts de recherche.

La deuxième session du Groupe, qui se tiendra du 1^{er} au 5 avril 2013 à Genève, offrira aux membres de la Conférence une bonne occasion de dialoguer avec ce Groupe. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le développement accueillera ou organisera sa conférence annuelle sur la sécurité spatiale en marge de la deuxième session du Groupe à Genève.

Le Président : Je remercie M. Victor Vasiliev pour son intervention et pour ses propos aimables. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique. Madame Kennedy, vous avez la parole.

M^{me} Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je me souviens de ma déclaration sur l'espace et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, lors de notre réunion du 5 juin sur cette question et aujourd'hui je souhaiterais y donner suite. Tout d'abord, je tiens à féliciter chaleureusement Victor Vasiliev de la Fédération de Russie pour son élection à la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et je suis très satisfaite des progrès accomplis sous sa remarquable présidence et par le Groupe à sa première session la semaine passée à New York ; le programme de travail à titre indicatif adopté par le Groupe fournit assurément un cadre solide qui permettra aux experts d'examiner globalement le rôle des mécanismes bilatéraux et multilatéraux pour renforcer la stabilité dans l'espace, essentielle, comme des orateurs l'ont relevé, tant pour nous tous présents dans cette salle que pour toutes les nations du monde. Cet examen offre une occasion unique de rechercher les possibilités de coopération internationale, ainsi que de mesures de transparence et de confiance qui soient pragmatiques, volontaires, efficaces et opportunes en se concentrant sur des mesures volontaires et juridiquement non contraignantes. Un rapport de consensus peut alimenter un débat de fond sur la sécurité spatiale, tant à la Conférence du désarmement qu'à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre prochain.

Eu égard aux mesures de transparence et de confiance multilatérales, nous nous félicitons des intentions du Groupe de tenir pleinement compte de la volonté d'établir un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace. Comme il a de nouveau été indiqué auparavant, les États-Unis d'Amérique collaborent étroitement, tant avec l'Union européenne qu'avec un ensemble de nations animées du même esprit, à l'élaboration de ce code. Nous saluons l'ouverture, par l'Union européenne, d'un processus diplomatique multilatéral permettant l'examen et la négociation de ce code, tout en notant que l'Union européenne organise une réunion multilatérale d'experts en octobre à New York en marge de la Première Commission. Nous comptons participer à cette réunion et soutenons vigoureusement les efforts qui visent à sensibiliser au code tous les États Membres de l'ONU, du fait que nous tenons à atteindre l'objectif d'accroître la stabilité et la confiance dans les activités spatiales.

Enfin, je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues et également je prends congé de nos collègues qui nous quittent.

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Edi Yusup.

M. Yusup (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que l'Indonésie intervient sous votre présidence, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à ce mandat et vous assure du soutien de mon pays dans cette fonction.

C'est aujourd'hui la première séance de la Conférence du désarmement à laquelle j'assiste depuis mon arrivée voilà un mois. Aussi, je tiens à adresser tous mes vœux au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Kassym-Jomart Tokayev. J'ai hâte de collaborer fructueusement avec vous tous.

Le débat thématique d'aujourd'hui à la Conférence du désarmement sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace me ramène à ma jeunesse, quand je regardais les films *Star Trek* ou *La Guerre des étoiles*. De ces films, on retient comme enseignement qu'un empire qui repose uniquement sur les techniques et la domination exercée sur la population est source de destruction pour l'humanité.

Avec l'évolution rapide des techniques, nous avons constaté de nombreuses réalisations ces 50 dernières années dans les domaines des vols spatiaux habités et de l'exploration spatiale à des fins pacifiques. Toutefois, nous devons éviter le risque d'une course aux armements dans l'espace.

L'Indonésie réaffirme donc que la Conférence du désarmement, unique enceinte de négociations multilatérales, doit examiner la question d'une course aux armements dans l'espace et s'attacher à trouver des moyens de l'éviter.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue particulièrement urgente compte tenu de la préoccupation légitime que suscitent les instruments juridiques existants, impropres à dissuader de militariser l'espace et d'y implanter des armes.

Comme plusieurs intervenants l'ont mentionné précédemment, nous sommes saisis de plusieurs propositions. Pour n'en citer que quelques-unes, ma délégation rappelle que l'Indonésie, de concert avec la Chine, la Fédération de Russie, le Bélarus, le Viet Nam, le Zimbabwe et la Syrie, a présenté en juin 2012 le document de travail publié sous la cote CD/1679, qui contient les éléments éventuels d'un futur accord juridique international sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Nous disposons également d'une initiative commune de la Chine et de la Fédération de Russie, qui figure dans le document publié sous la cote CD/1839, à savoir le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Cette proposition mérite d'être examinée soigneusement quand la Conférence aura adopté un programme de travail. Comme le Représentant de la Fédération de Russie l'a signalé, nous avons également pris note de la première session du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Toutefois, ces propositions ou mécanismes ne sauraient remplacer un instrument juridiquement contraignant, qui est nécessaire pour accroître la sécurité dans l'espace et celle de tous les utilisateurs de l'espace.

En conclusion, ma délégation souligne qu'il incombe à tous les États de se garder de participer à toute activité susceptible de compromettre le maintien d'un espace exempt d'armes, qui est l'objectif commun. Nous estimons que l'exploration et l'utilisation de l'espace et d'autres corps célestes ne doivent viser que des fins pacifiques et bénéficier à tous les États.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur d'Indonésie pour son intervention et je donne maintenant la parole à M. Jiří Blažek, qui s'exprime au nom de l'Union européenne.

M. Blažek (Chypre) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne.

Au cours du premier débat thématique sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, le 5 juin, l'Ambassadeur Iliopoulos, Représentant adjoint de l'Union européenne, a fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres, où il a notamment présenté le projet révisé de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Ce projet a été officiellement présenté à une réunion multilatérale qui s'est tenue à Vienne le même jour. Des exemplaires du projet révisé ont alors été distribués dans cette salle.

Durant le débat à la séance de la Conférence le 5 juin, un certain nombre d'observations et de questions relatives au code ont été soumises : il m'incombe aujourd'hui d'y répondre et de vous informer des intentions de l'Union européenne quant à la manière de poursuivre la négociation du code.

Comme vous le savez, l'Union européenne a officiellement lancé le 5 juin à Vienne un processus diplomatique multilatéral pour examiner et négocier son initiative portant sur un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. À cette réunion multilatérale, qui a rassemblé 110 participants d'une quarantaine de pays, l'Union européenne a présenté une version révisée de son projet de code, fondée sur des observations reçues lors de rencontres bilatérales avec différents partenaires.

Cette réunion a été organisée le 5 juin à Vienne en raison de la présence de membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), qui devait entamer le lendemain sa cinquante-cinquième session. Toutefois, un certain nombre de pays étaient représentés par leur mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ou à Vienne, voire par une capitale.

L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a officiellement lancé, à cette réunion, son projet intitulé « Facilitating the process for the development of an international code of conduct for outer space activities » (Faciliter le processus d'élaboration d'un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique), qui, parallèlement au processus diplomatique, vise à permettre la diffusion d'informations et l'échange de vues sur le concept de ce code de conduite.

En raison du caractère exhaustif de cette initiative, nous estimons qu'il ne serait pas approprié de la présenter devant des instances existantes, compétentes en matière de désarmement (telles que la Conférence du désarmement ou la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies), ou d'activités spatiales civiles (comme le COPUOS, ou la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies), étant entendu que ces organes devraient être tenus informés de nos progrès et que nos travaux devraient être conduits sans préjudice des futurs travaux dans ces enceintes internationales. De plus, ces organes ne rassemblent qu'un certain nombre de pays et nous souhaiterions que tous les pays désireux de participer à ce processus puissent le faire.

Nous avons donc décidé d'un processus ad hoc, auquel tous les États peuvent participer. Cette initiative en soi ne porte ni sur le déploiement d'armes dans l'espace, dont s'occupe la Conférence du désarmement à Genève, ni sur des mesures concrètes de transparence et de confiance, qu'élabore le groupe de travail sur la durabilité à long terme du COPUOS et qu'aborde le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui a entamé ses travaux à New York la semaine passée. Le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace est un cadre politique qui est entièrement compatible avec d'autres initiatives existantes et leur est complémentaire.

En ce qui concerne la voie à suivre envisagée, le nouveau projet a été présenté à la communauté internationale pour la première fois le 5 juin.

La prochaine étape sera la première réunion multilatérale d'experts, qui se tiendra à New York à la mi-octobre 2012, afin de bénéficier de la présence de collègues qui auront participé aux Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette réunion, où le texte du code sera examiné et négocié d'une manière multilatérale, servira à préparer les prochaines étapes diplomatiques. Tous les États Membres de l'ONU pourront y participer.

Il faudra peut-être plus d'une réunion multilatérale d'experts pour convenir d'un projet de texte, mais nous ne prévoyons pas plus de trois réunions d'experts avant une éventuelle conférence diplomatique ad hoc, où le code serait ouvert à la signature. Cette conférence pourrait se tenir en 2013, si les négociations se déroulent normalement, comme nous l'espérons, grâce à votre soutien collectif.

Le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace est un projet commun des pays désireux de l'élaborer. Le texte actuel est à l'état de projet et pourrait être profondément remanié ultérieurement ; il traduit toutefois nos efforts pour parvenir à un équilibre entre un certain nombre de parties prenantes dans le domaine de l'espace, qui, espérons-le, finiront par susciter l'approbation de la majorité des puissances spatiales, après nos consultations multilatérales. Cette proposition constitue, selon nous, une base solide pour accroître la sécurité, la sûreté et la durabilité de nos activités spatiales.

Permettez-moi à présent d'aborder les observations concrètes faites durant notre réunion du 5 juin. Eu égard aux remarques formulées sur les négociations qui devraient avoir lieu sous l'égide de l'ONU, l'Union européenne a toujours soutenu le multilatéralisme. Comme il a été souligné, notre initiative relative à un code de conduite a un caractère global et ne se limite pas au domaine civil ou du désarmement : nous ne comptons pas soumettre le projet de code aux organes existants qui traitent de non-prolifération et de désarmement, tels que la Première Commission ou la Conférence du désarmement, ou d'activités spatiales civiles, telles que la Quatrième Commission ou le COPUOS. Nous souhaitons que tous les pays puissent participer au processus, non les seuls pays représentés à la Conférence du désarmement ou au COPUOS. De plus, nous voulons pour des raisons pratiques mener promptement à bien un projet qui n'est pas juridiquement contraignant et qui est fondé sur l'adoption de règles volontaires. Cette initiative, loin de s'opposer à l'ONU, complète l'action de l'Organisation ; un lien officiel pourra être établi entre le futur code et l'ONU (le code pourra par exemple être officiellement déposé auprès de l'ONU).

Quant aux questions soulevées, le 5 juin, par l'Algérie sur le principe 2, ou préservation de la sécurité et l'intégrité des objets spatiaux en orbite, ce principe ou cette doctrine devrait s'appliquer à tous les types de situations. Il s'agit d'éviter tout acte qui pourrait endommager des objets spatiaux en orbite, quels qu'ils soient, civils ou militaires. La seule exception est l'autodéfense, au sens de la Charte des Nations Unies, ou des raisons impératives de sûreté, comme il ressort du principe 3, ou prise en compte des intérêts de légitime défense des États, et de la section 4.2 du projet.

Le Président : Je remercie le Représentant de l'Union européenne pour son intervention et je donne maintenant la parole à M. So Se Pyong, Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée.

M. So Se Pyong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme la délégation de la République populaire démocratique de Corée prend la parole pour la première fois sous votre présidence, je tiens à vous féliciter de votre accession à cette haute fonction à la présidence de la Conférence du désarmement.

Le XXI^e siècle est une ère de science spatiale et la communauté internationale aspire unanimement à une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, certaines activités préjudiciables persistent, susceptibles de déclencher une nouvelle course aux armements dans l'espace contre les tendances mondiales qui favorisent l'emploi pacifique de l'espace. Le problème grave qui se pose ainsi menace la paix et la sécurité mondiales. Il est certain que l'espace, patrimoine commun de l'humanité, est mal utilisé par certains États puissants qui visent leurs propres fins stratégiques et que d'énormes ressources financières y sont consacrées. À titre d'exemple, nous citerons le système de défense antimissile qu'un certain État intensifie à grande échelle. Ce système cherche indéniablement à parvenir à la suprématie au moyen d'activités spatiales, incitant ainsi à engager une autre course aux armements dans l'espace. Parler de protection contre des tirs de missiles n'est que sophisme, qui justifie l'intention d'établir un système de défense antimissile et d'en dissimuler le danger. La puissance qui a orchestré l'instauration d'un bouclier antimissile en Europe installe des systèmes de défense antimissiles en Asie du Nord-Est et au Moyen-Orient.

Cette évolution atteste que l'établissement d'un système de défense antimissile se mondialise. Le système de défense antimissile, qui vise à assiéger les puissances de la région Asie-Pacifique tant à l'est qu'à l'ouest, est quant à lui sans conteste un dispositif offensif destiné à maîtriser les puissances régionales et à exercer sur elles une hégémonie militaire. Cette situation exige d'urgence l'établissement d'un nouveau mécanisme juridique multilatéral plus efficace, propre à dissuader de toute militarisation de l'espace ou à y empêcher l'implantation d'armes.

La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, joue le rôle essentiel dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux, selon le cas, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Selon ma délégation, le moment est venu de constituer un comité ad hoc chargé de cette question et d'entamer des négociations. S'agissant de l'instrument juridique international, nous nous félicitons du projet de traité établi par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Le projet représente une bonne base de négociations, étant une initiative qui peut réellement contribuer à prévenir une course aux armements dans l'espace et à promouvoir la paix et la sécurité mondiales, au regard de son but et de ses visées.

La République populaire démocratique de Corée reste opposée à la militarisation de l'espace ou à l'implantation d'armes dans l'espace. L'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et autres corps célestes, doit être exploré et utilisé en fonction des tendances générales qui favorisent des fins pacifiques. L'espace ne saurait constituer une aire de lutte pour la suprématie militaire de certains États puissants. La science et la technologie spatiales ne doivent être ni conçues ni utilisées pour servir à porter atteinte à la sécurité et à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays. Le principe de l'égalité souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui est plus que jamais vigoureusement affirmé par la communauté internationale. C'est dans ce contexte que des activités de développement spatial menées par certains pays passent inaperçues, bien qu'elles soient de nature militaire et que d'autres pays sont accusés d'explorer l'espace à des fins pourtant pacifiques : c'est le comble de la partialité et du deux poids deux mesures. L'espace n'est pas le monopole d'une seule entité, il appartient à l'humanité. Tous les États ont un droit légitime d'explorer et d'utiliser l'espace selon leur propre programme de développement. Aucun n'a le droit d'intervenir dans des activités de développement menées par d'autres États à des fins pacifiques. La République populaire démocratique de Corée, en tant que nation spatiale, continuera de participer concrètement à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace, ainsi qu'à soutenir des initiatives et des efforts internationaux visant à dissuader de militariser l'espace et à y prévenir l'implantation d'armes.

M. Shen Jian (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que la délégation chinoise prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette haute fonction à la Conférence. Nous saisissons également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues qui viennent de prendre leurs fonctions.

Au cours du précédent débat thématique sur l'espace extra-atmosphérique, la délégation chinoise a expliqué en détail la position et les avis de notre pays sur la question. Compte tenu de la situation actuelle, nous tenons à exposer un certain nombre de points.

Le premier point concerne le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Actuellement, les atteintes à la sécurité et les menaces au développement des activités spatiales sont en augmentation. D'une part, l'implantation d'armes dans l'espace tend à croître, portant de plus en plus atteinte à la sécurité spatiale et à la situation stratégique internationale. D'autre part, l'environnement spatial se détériore et une tendance vers son encombrement accru et une prolifération de débris spatiaux menacent le développement des activités spatiales.

La Chine estime que l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace demeurent la menace la plus importante, la plus directe et la plus fondamentale qui pèse sur la sécurité spatiale.

La sécurité de l'espace et le développement des activités spatiales participent d'une relation dialectique et les efforts devront s'exercer dans ces deux domaines d'une manière équilibrée et globale. Si, délibérément, nous passons outre la question de l'implantation d'armes dans l'espace et surestimons ou exagérons les menaces découlant du développement des activités spatiales, la communauté internationale pourrait dévier de sa route, voire s'égarer complètement dans sa détermination à préserver la sécurité spatiale.

La Chine a pris note de questions soulevées dans des discussions précédentes sur le projet de traité qu'elle a soumis conjointement avec la Fédération de Russie en 2008. En fait, comme la délégation de la Fédération de Russie vient de l'indiquer, en réponse à des observations et des questions sur le sujet, la Chine et la Fédération de Russie ont soumis, en 2009, à la Conférence le document de travail publié sous la cote CD/1872, qui détaille le projet de traité et fournit des éclaircissements et des explications sur les préoccupations que suscitent certains aspects tels que définitions, portée et vérification.

Il importe de souligner que le projet de traité reste perfectible. Nous désirons l'améliorer et l'enrichir en y intégrant les opinions d'autres parties, telles qu'exprimées durant des négociations, des discussions officielles ou informelles. Nous espérons que les parties, outre exprimer leurs préoccupations et soulever des questions, seront en mesure de proposer des modifications constructives. Nous sommes disposés à unir nos efforts pour rechercher des moyens efficaces qui aident à résoudre un certain nombre de questions comme la vérification dans l'espace et à œuvrer ensemble pour enrichir et améliorer le projet.

Le deuxième point a trait aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. La Chine attache une grande importance à cette question. Nous estimons que des mesures de transparence et de confiance pertinentes et réalistes peuvent accroître la confiance, réduire les accidents et erreurs et réglementer les activités spatiales, mais également étayer les initiatives visant à prévenir l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace.

Des discussions préliminaires sur des questions connexes ont eu lieu durant la récente et première session du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous remercions la délégation

de la Fédération de Russie pour son résumé de ce débat. La Chine est prête à collaborer avec les parties dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux pour examiner d'une manière exhaustive et rigoureuse des questions et propositions concernant des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ; nous espérons parvenir à des résultats fructueux au sein du Groupe.

Parallèlement, les deux questions de la prévention de la course aux armements dans l'espace et de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ne s'excluent pas mutuellement ; elles se complètent. Les parties devront également, dans leurs discussions sur ces mesures, rechercher des moyens de favoriser des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous ne devons pas privilégier l'une au détriment de l'autre, ou aborder les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales telles que proposées à la place du mécanisme de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le troisième point porte sur un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. La première réunion multilatérale sur un code international régissant les armes dans l'espace, qui s'est tenue à Vienne en juin de cette année, a officiellement lancé le mécanisme multilatéral de négociation. Nous nous félicitons de ces progrès. Nous remercions l'Union européenne de son résumé des discussions menées à cette réunion et de ses avis sur les prochaines mesures à prendre à cet égard. Nous saisissons également cette occasion pour partager nos vues sur le mécanisme multilatéral de négociation d'un code de conduite.

Les discussions multilatérales sur la question ne devront pas être limitées par des contraintes de temps ou de résultats escomptés. Elles devront au contraire donner lieu à un examen de toutes propositions utiles possibles, en tenant compte des préoccupations légitimes des parties et en garantissant que les résultats obtenus bénéficient du plus large appui possible.

Il faut s'assurer que la communauté internationale et, tout particulièrement, des pays dotés de capacités spatiales participent largement. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales offre une tribune appropriée aux discussions sur un code de conduite. Le règlement intérieur doit être précisé pour permettre aux discussions de se dérouler d'une manière harmonieuse et ordonnée. En outre, le code de conduite devra porter en particulier sur les utilisations pacifiques de l'espace et éviter toute réglementation des questions militaires et de sécurité.

La Chine constate que, malgré le lancement officiel du mécanisme de négociation d'un code de conduite et en raison de différents facteurs et conditions politiques internes propres à chaque pays, il reste un long chemin à parcourir avant que la communauté internationale conclue un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, largement approuvé et efficace. La Chine espère qu'un échange de vues se poursuivra sur des questions liées à un code de conduite.

Le Président : Je remercie M. Shen Jian pour ses propos aimables adressés à la présidence et pour son intervention ; je donne maintenant la parole à M. Pedro Oyarce, Ambassadeur du Chili.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous féliciter de vos travaux à cette fonction. Nous souhaitons également la bienvenue aux Ambassadeurs de la Belgique, de l'Indonésie et de Sri Lanka et remercions l'Ambassadeur de l'Indonésie et l'Ambassadeur Aryasinha de leurs déclarations de ce jour. L'Ambassadeur Aryasinha présidera le Groupe des 21. Nous sommes convaincus qu'ils continueront à contribuer aux travaux de la Conférence qui aborde une étape complexe. Nous adressons également nos remerciements aux collègues qui quittent Genève, en particulier, l'Ambassadeur de Cuba, avec lequel nous avons partagé le mandat présidentiel

en 2011 et qui collabore étroitement avec le P6. Nous saluons et remercions notre amie, Tarja Pesämaa, qui quitte la mission finlandaise ce soir pour assumer de nouvelles fonctions à Helsinki.

Nous ferons quelques observations générales sur certains points qui ont été soulevés durant le dernier débat, le 31 mai, rien de nouveau n'étant intervenu ici et nous examinerons ensuite les mécanismes de réglementation. Les activités spatiales s'étendent et gagnent en importance, mais surtout soulèvent des problèmes dont certains sont récents et d'autres anciens. Nous sommes tous soucieux de préserver le caractère durable des utilisations pacifiques de l'espace, qui est une ressource pour l'humanité. Nous soulignons par conséquent la nécessité de réaffirmer notre engagement collectif, pour que la présence de l'homme dans l'espace et les activités qui s'y déroulent favorisent le développement et la sécurité humaine.

Les effets des activités spatiales ne se limitent pas aux « acteurs de l'espace » ; ils touchent tous les membres de la communauté internationale. Une démarche fondée sur le multilatéralisme et la coopération – deux concepts clefs – est partant essentielle pour aborder la question des utilisations pacifiques de l'espace et doit être adoptée dans tous les organes appropriés.

Il sera par conséquent judicieux de continuer à améliorer le cadre multilatéral de cette coopération, qui comporte un aspect tant scientifique et technique que réglementaire, afin de garantir que les avantages découlant des activités spatiales soient obtenus d'une manière juste et équitable.

La réunion récente du Groupe d'experts gouvernementaux sur la question fondamentale des mesures de confiance a fourni l'occasion d'encourager un dialogue et une coopération réciproques. Nous accueillons avec satisfaction le rapport présenté aujourd'hui par le Président du Groupe, qui révèle les possibilités de ce mécanisme. Les travaux visant à prévenir la course aux armements, y compris le déploiement d'armes dans l'espace, doivent se poursuivre. Cet objectif est indispensable non seulement pour préserver et encourager les utilisations pacifiques de l'espace, mais également pour maintenir la sécurité mondiale, que nous considérons comme un bien public universel. Des mesures doivent également être élaborées pour renforcer la stabilité stratégique.

L'amélioration des dispositions réglementaires relatives à l'espace a fait l'objet de résolutions successives de l'Assemblée générale et, à la présente Conférence, nous avons examiné des initiatives sur la négociation d'un traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que des propositions en vue d'établir un instrument juridiquement contraignant sur les essais et l'emploi d'armes antisatellites. Cette évolution témoigne des préoccupations que suscitent, au sein de la communauté internationale, des activités qui pourraient être très déstabilisantes. Les initiatives de la Chine et de la Fédération de Russie représentent des apports importants, comme il ressort du document publié sous la cote CD/1839.

Le traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, comme tout instrument international en matière de sécurité, soulève des questions concernant le domaine qui doit être réglementé, les définitions qui doivent clairement énoncer le comportement et les activités à réglementer, ainsi que les mécanismes destinés à vérifier l'applicabilité du traité, en particulier pour établir la confiance entre États.

La création d'un organe subsidiaire à la Conférence se justifie. L'ouverture de négociations, loin de compromettre leur issue, permet un échange de vues enrichissant pour tous.

Nous devrions tirer parti du potentiel appréciable d'autres organes spécialisés pour élaborer un instrument. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'Union internationale des télécommunications ont accompli de notables progrès dont il faut tenir compte.

Le Chili est désireux de rechercher d'autres options dans le domaine des dispositions non contraignantes, sous forme de codes de bonne pratique ou codes de conduite, auxquels les acteurs de l'espace adhèrent à titre volontaire, mais qu'ils peuvent intégrer dans leur législation interne. Ces instruments ne sont pas juridiquement contraignants mais peuvent influencer sur le comportement de certains États. Leur souplesse permet de les adapter aux progrès techniques rapides, se prêtant intrinsèquement à une meilleure intégration dans les pratiques normatives découlant de la mondialisation et dans la révolution des communications.

Depuis de nombreuses années, notre pays a adhéré à une école de pensée qui prône le droit de l'espace et son développement progressif sous forme d'instruments juridiquement contraignants. Le précédent traité sur l'espace datant de 1979, il semble opportun d'examiner des propositions en matière de dispositions non contraignantes qui, en application des principes fondamentaux du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, visent à accroître la sécurité juridique et, avant tout, à améliorer les conditions opérationnelles dans l'espace. La durabilité des activités spatiales serait ainsi préservée. C'est pour cette raison que nous souhaitons examiner les initiatives formulées par l'Union européenne.

Dans ce contexte, nous avons attentivement suivi l'élaboration d'un projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique aux fins d'adoption du code en 2013, comme il a été suggéré. La réunion d'experts à New York en octobre prochain offrira une occasion de diffuser des informations et d'échanger des vues sur ce projet.

Le projet de l'Union européenne contient des éléments à analyser dans le cadre du renforcement de mécanismes de réglementation. Les principes orientant cette initiative, en particulier ceux qui ont été mentionnés - libre accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de sécurité et de défense - devront être examinés avec soin. Nous nous félicitons de la position adoptée et des observations formulées aujourd'hui par le Représentant de l'Union européenne.

Le rapport de la cinquante-cinquième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique rappelle cette initiative aux paragraphes 46 à 49. Nous continuerons toutefois d'œuvrer activement à Genève, à Vienne et à New York pour que l'espace extra-atmosphérique soit un domaine qui bénéficie à toute l'humanité et un lieu exclusivement d'activités pacifiques. Nous persistons à penser qu'indépendamment de ces travaux de fond, la Conférence du désarmement devrait chercher à mettre un terme à la course aux armements dans l'espace. Nous nous félicitons par conséquent des propositions formulées dans le document publié sous la cote CD/1933.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Pedro Oyarce pour ses propos aimables adressés à la présidence et pour son intervention. Le prochain orateur sur ma liste est M. Peter Woolcott, Ambassadeur de l'Australie.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous assurer de notre plein soutien et notre entière coopération.

L'espace revêt une importance croissante pour la prospérité économique, le dialogue social et la sécurité nationale de l'Australie. Notre pays partage donc avec d'autres États un intérêt constant pour une conception fondée sur des règles en matière d'utilisation de

l'espace, qui favorise des activités pacifiques, sûres et raisonnables et protège l'accès à l'espace pour les générations futures. Au vu des options qui se présentent, demeure la question de savoir comment avancer le mieux dans cette direction.

L'Australie a pris note du projet de traité sur la maîtrise des armements dans l'espace proposé à la Conférence, mais estime que sa conception soulève d'importantes difficultés techniques. L'Australie, à l'instar d'autres États, est particulièrement préoccupée par la portée du traité proposé et l'absence de propositions connexes relatives à un mécanisme efficace de vérification.

L'Australie considère également que la mise au point et les essais dans l'espace d'armes antisatellites à énergie cinétique soulève le problème le plus pressant en matière de sécurité spatiale, en raison de leur capacité avérée et permanente de provoquer une multiplication de débris spatiaux durables. Des membres de la Conférence partagent un même intérêt pragmatique à traiter ces questions.

Dans ce contexte, l'Australie convient qu'il serait plus fructueux, à ce stade, de s'attacher à élaborer des mesures de transparence et de confiance, qui sont indispensables pour établir de nouvelles règles internationales dans le domaine spatial.

L'Australie attache une priorité particulièrement élevée à toutes initiatives internationales visant à prévenir la prolifération de débris spatiaux durables et estime qu'il est urgent d'œuvrer à l'élaboration de règles internationales pour prévenir la création délibérée ou accidentelle de ces débris.

L'Australie a par conséquent déclaré son soutien à la conception d'un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui respecte les orientations proposées par l'Union européenne et se fonde sur des mesures de transparence et de confiance existantes pour aborder ces questions. L'Australie a volontairement participé aux délibérations sur l'élaboration de ce code et encourage d'autres États à s'associer d'une manière constructive à ces travaux.

L'Australie estime que ce type de code est déterminant pour aborder la question pressante des débris spatiaux et que nous devons chercher à atteindre cet objectif, conscients de l'urgence que justifie le problème des débris spatiaux. L'Australie est persuadée que le code constituera non pas une « solution miracle » propre à résoudre toutes les questions touchant à la sécurité spatiale, mais une étape utile, concrète et réalisable.

L'Australie constate également avec satisfaction que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, établi par la résolution 65/68 de l'Assemblée des Nations Unies, a entamé ses travaux et, plus particulièrement, que notre collègue Victor Vasiliev le préside. C'est de bon augure pour ses travaux.

Non membre de ce Groupe, l'Australie n'en exprime pas moins sa détermination à contribuer à ses travaux et, comme M. Vasiliev l'a relevé, a déjà suggéré à ses membres que les travaux du Groupe portent notamment sur l'application au domaine spatial des nombreuses dispositions du droit international en vigueur. Une plus grande clarté quant à l'interprétation du droit international relatif aux questions de sécurité spatiale au-delà de ce qu'énoncent les cinq traités de l'ONU sur l'espace fournirait une base utile à l'établissement de nouvelles mesures de transparence et de confiance pour les activités spatiales.

Toutes les nations devenant de plus en plus dépendantes des services liés au domaine spatial et le nombre de pays dotés de satellites augmentant rapidement, le nombre d'États qu'intéresse directement la sécurité de l'espace s'est multiplié. C'est particulièrement le cas de notre région Asie-Pacifique. Afin d'accroître la participation de pays d'Asie-Pacifique au débat international sur la sécurité spatiale, l'Australie et le

Viet Nam coprésideront un atelier sur cette question sous les auspices du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en décembre cette année.

La Conférence du désarmement contribue à améliorer la sécurité spatiale. L'Australie encourage la Conférence à réfléchir à sa manière d'envisager l'élaboration de règles internationales dans le domaine de l'espace et à s'attacher à établir des règles qui protègent la capacité durable de l'humanité à entreprendre des activités spatiales pacifiques et en toute sécurité. L'Australie est convaincue que la Conférence doit prendre note de la nouvelle dynamique que suscite l'établissement de mesures de transparence et de confiance efficaces et examiner comment en tirer le meilleur parti.

Avant de conclure, je tiens à saluer l'Ambassadeur Leshno-Yaar et l'Ambassadeur Rodríguez, qui ont fait preuve d'une grande compétence et d'un entier dévouement dans leurs activités à Genève ; ils nous manqueront, de même que leur esprit de collégialité. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs de Sri Lanka, de Belgique, de Finlande et d'Indonésie.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Woolcott pour ses propos aimables adressés à la présidence et pour son intervention ; je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, M. Mohamed Hatem Elatawy, Représentant de l'Égypte.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant dans la période du ramadan, je m'exprimerai brièvement. Je saisis cette occasion pour souhaiter à tous les collègues qui l'observent un très bénéfique ramadan.

Voilà quelques jours, le monde entier s'est mobilisé pour assister à l'ouverture des Jeux olympiques à Londres et je félicite le Royaume-Uni pour sa remarquable organisation. Ce suivi en direct n'est qu'une application de la technologie spatiale que non seulement nous utilisons à tout moment, mais également tenons pour acquise en partant du principe qu'elle sera toujours à notre disposition. Toutefois, dans l'hypothèse où l'espace extra-atmosphérique devient un champ de bataille, non seulement nous ne pourrions regarder les Jeux olympiques, mais surtout la vie que nous connaissons changera énormément.

Le problème tel que posé et les leçons du passé nous enseignent que la meilleure manière d'éviter l'emploi de tout système d'armement est en fait de ne pas commencer par le déployer ; à cet effet, nous devons maintenant prendre des mesures relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

J'ai promis d'être bref, au moins selon mes propres critères. Aussi, permettez-moi de faire les observations suivantes. Premièrement, reconnaître l'espace extra-atmosphérique comme le patrimoine commun de l'humanité est la clef pour traiter la question. Nous bénéficions tous de cet espace qui représente notre bien collectif. Aucun pays ne peut le revendiquer ni le monopoliser. La menace que l'implantation d'armes dans l'espace fait peser sur son utilisation pacifique est une menace collective pour l'humanité. Deuxièmement, pour traiter les questions spatiales et compte tenu de ce qui précède, le multilatéralisme est la seule voie à suivre. S'il est vrai que les déclarations unilatérales, les accords bilatéraux, voire les affirmations de groupes animés du même esprit contribuent à instaurer la confiance, un accord multilatéral juridiquement contraignant en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace est un impératif. En outre, je soulignerai que, la question devant être abordée unilatéralement et touchant chacun, toute division artificielle entre nations spatiales et les autres, fondée sur un instantané d'un moment de l'histoire, est vaine. Un traité de ce type doit être universel, assorti d'avantages et d'obligations à égalité pour tous.

Troisièmement, au sujet du point précédent, il convient de noter que l'infrastructure juridique fait actuellement défaut. De plus, l'écart dans le système juridique mondial qui

régit l'espace ne saurait être comblé par de simples mesures de confiance. Il ne s'agit pas de minimiser les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux qui vient d'achever sa session à New York consacrée aux mesures de transparence et de confiance pour les activités spatiales ; je tiens à remercier notre collègue russe pour son exposé, ainsi qu'à le féliciter pour le programme de travail établi par le Groupe : il pourra peut-être nous donner quelque enseignement pour l'avenir de la Conférence du désarmement. Bien au contraire, nous encourageons les travaux de ce Groupe et nous comptons sur leur issue favorable pour établir des mesures de transparence et de confiance parallèlement à un traité multilatéral juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce nouveau traité doit interdire tant le déploiement de tout type d'armes dans l'espace ou sur un corps céleste que toutes armes basées sur terre ou dans l'espace et dirigées contre des satellites.

Quatrièmement, l'implantation d'armes dans l'espace n'est pas une multilatéralisation de l'espace. Certaines utilisations militaires de l'espace peuvent être légitimes, notamment les communications et la navigation, mais le déploiement d'armes dans l'espace, dirigé contre des satellites, porte atteinte à la simple possibilité d'une utilisation de l'espace à des fins pacifiques, touchant ainsi sans discrimination l'humanité entière. En matière de vérification, permettez-moi brièvement de signaler que les nombreuses études et propositions présentées dans ce domaine indiquent qu'un régime de vérification peut être mis en place s'il existe une volonté politique. Enfin, tout traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace doit être universel, vérifiable et équitable ; il doit comporter les mêmes obligations et les mêmes avantages pour tous les États membres.

Nous persistons à affirmer que la Conférence est le lieu où un tel traité peut être négocié. L'initiative présentée par la Chine et la Fédération de Russie, assortie d'un document sur les éléments d'un traité, est certes perfectible, mais peut servir de bonne base pour entamer des négociations. Sinon, tout autre texte peut être soumis et négocié. L'important est d'ouvrir des négociations sur cette question d'actualité.

Chaque année l'Égypte et Sri Lanka présentent en alternance une résolution sur le sujet à la Première Commission de l'Assemblée générale. Chaque année, cette résolution emporte la quasi-unanimité, seuls deux pays s'abstenant, conférant ainsi à ce problème le plus large soutien parmi les quatre questions fondamentales de la Conférence du désarmement. Si l'on cherche une preuve de maturité des sujets à négocier à la Conférence, ce résultat est assurément un bon indicateur. Cette année, l'Égypte présente la résolution à la Première Commission et nous invitons, d'une part, tous les pays à maintenir leur soutien et, d'autre part, les deux pays qui se sont abstenus à se joindre à la communauté internationale pour voter en faveur de cette résolution et entamer à la Conférence des négociations sur un traité vérifiable juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Président : Je remercie M. El-Atawy pour son intervention et pour ses propos aimables ; je donne maintenant la parole à M^{me} Jo Adamson, Ambassadrice du Royaume-Uni.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à me joindre à ceux qui ont souhaité la bienvenue à nos nouveaux collègues de Belgique, de Finlande, d'Indonésie et de Sri Lanka et à saluer ceux qui partent. Je fais miennes les observations formulées par l'Union européenne sur le code de conduite qu'elle propose. Je félicite le cosmonaute Vasiliev de la fructueuse création du Groupe d'experts gouvernementaux, qui a décollé à New York le 23 juillet et navigue désormais sur l'orbite du multilatéralisme avec l'avantage que l'équipage s'est élevé au-dessus des préoccupations nationales et adopte la perspective stratégique, non pas totalement depuis l'espace, mais globalement selon différentes optiques.

Je reprendrai également une observation de notre collègue de Cuba sur le code de conduite de l'Union européenne, qui, nous l'espérons tous, deviendra en temps voulu le code de conduite international, une fois franchies les étapes mentionnées par l'Union européenne. Notre collègue souhaite à juste titre éviter que cette démarche avalise de quelque façon toute forme d'implantation d'armes dans l'espace. Le but du Code est bien au contraire de mieux garantir que l'adoption de règles de conduite nous permette de nous rassurer mutuellement sur nos intentions.

Enfin, notre nouveau collègue d'Indonésie a mentionné *Star Trek* et la Guerre des étoiles pour démontrer pourquoi nous devons nous préoccuper de l'évolution technique. Dans ce domaine, je mentionnerai notre excellent programme diffusé depuis longtemps – *Dr. Who* – qui présente un voyageur du temps dans l'espace. Héros assez étrange, il a un sens de l'humour particulier. Ceux d'entre vous qui ont regardé la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques y verront probablement quelques éléments de ce personnage qui donne corps aux utilisations pacifiques de l'espace. Il incarne les merveilles de l'espace et les rêves qu'il peut susciter ; espérons ainsi qu'en poursuivant nos travaux dans ce domaine, nous nous attachions moins aux préoccupations que suscite l'espace et davantage à son potentiel.

M. Lusiński (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux collègues qui soutiennent le principe d'un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Comme dans tout autre domaine complexe, où il existe de nombreux intervenants et un ensemble de questions techniques extrêmement difficiles, il est vraiment utile d'avoir un code de conduite qui accroît tant la sécurité que la transparence et serait avantageux pour tous. Je félicite mon honorable collègue Victor Vasiliev d'assumer la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la question.

Si vous regardez la semaine passée, elle était censée être une semaine facile pour le désarmement, donc à ceux qui sont prompts à nous reprocher de ne rien faire je répondrai que, durant cette semaine seulement, d'importantes négociations ont eu lieu sur un traité relatif à l'interdiction des armes antisatellites, la question que nous débattons à présent a été abordée à New York et certains événements se sont également déroulés dans le domaine biologique. Ainsi, pour un temps de repos, ce n'est pas trop mal et je souhaite la bienvenue à tous les collègues qui arrivent. Le moment de repos ne sera pas long. Nos débats auront certainement lieu dans un environnement agréable, mais il faut se mettre réellement au travail et d'une manière, espérons-le, productive.

Quant au moment choisi pour les prochains débats du Groupe d'experts gouvernementaux durant la Première Commission, il est tout à fait pertinent : davantage de responsables venant des capitales, à la tête de leurs délégations, y participeront et d'importants apports seront fournis par les tribunes où la question du désarmement est examinée quotidiennement, y compris Genève, ce dont je me réjouis. Nos délibérations devraient entre autres résultats donner lieu à un mécanisme de vérification, au motif que tout régime de désarmement ou de non-prolifération ne sera pas viable sans ce mécanisme.

Enfin, je tiens à exprimer combien je suis heureux que la question de l'espace soit traitée au sein de l'Union européenne et que nous puissions présenter des résultats de nos discussions internes à des partenaires extérieurs à l'Union européenne pour attirer ainsi un soutien accru.

Le Président : Je vous remercie pour vos propos aimables et pour votre intervention. Je donne maintenant la parole au dernier orateur figurant à ce stade sur ma liste qui est M. Grinevich, Représentant du Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je serai bref. Permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de notre organe de

négociation. Vous pouvez compter sur le soutien de notre délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

Notre délégation souhaite rappeler la position adoptée durant la première série de discussions sur la question. De même que d'autres délégations à la Conférence, nous préconisons le prompt lancement de négociations sur ce point de l'ordre du jour. Le projet présenté par les délégations de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie est une bonne base de négociations. Moyennant la volonté politique nécessaire, un traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace peut être adopté à très bref délai. Toutefois, il faut rappeler que les principales conditions pour le lancement de négociations sont la volonté politique et l'absence de toutes conditions préalables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie pour vos propos aimables et pour votre intervention. Je donne maintenant la parole à M. Hamza Khelif, Représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation algérienne tient en premier lieu à vous féliciter de nouveau de l'excellente manière dont vous dirigez les travaux de la Conférence.

La délégation algérienne n'a en réalité aucune déclaration prête sur ce sujet, ayant déjà exprimé ses vues à cet égard. Toutefois, compte tenu de ce qui a été déclaré par d'autres délégations, nous souhaitons faire quelques observations. Tout d'abord, nous avons pris note de ce que l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique a dit sur une récente conférence de délégués issus des cinq États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération. La délégation algérienne espère que cette déclaration constituera un précieux apport à la Conférence en lui permettant de mener à bien l'élaboration d'instruments internationaux qui renforcent la sécurité collective pour préserver la sécurité de tous les États.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est l'un des facteurs. La délégation algérienne entérine ce qui a été dit dans un certain nombre de déclarations, en particulier celle de notre collègue d'Égypte, qui a souligné certains principes directeurs à ce sujet : le fait que l'espace doit être utilisé pour le bien de tous et exclusivement à des fins pacifiques, comme il est précisé dans le Traité sur l'espace de 1967. Dans ce contexte, le projet soumis par la Chine et la Fédération de Russie est une bonne base pour conclure un instrument international sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace.

(L'orateur poursuit en français.)

Monsieur le Président, la délégation algérienne a également pris note de la réponse apportée par la délégation de Chypre concernant le code de conduite de l'Union européenne et en particulier de la réponse à la question posée par la délégation algérienne le 5 juin dernier concernant la possibilité de concilier le principe de préserver d'une part l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et d'autre part l'intégrité des objets spatiaux dans l'espace extra-atmosphérique et les besoins de légitime défense. La délégation algérienne souhaiterait remercier le Représentant de Chypre de sa réponse et dire également que cette question reste posée et mérite d'être explicitée davantage parce qu'il y a lieu de définir ce qu'on entend par légitime défense dans les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Cela veut-il dire que les objets spatiaux doivent poursuivre des activités rentrant dans le cadre de la légitime défense ou qu'ils pourraient être visés par une activité hostile dans le cas où ils représenteraient un danger pour la défense d'autres États ? Ce sont donc des questions qu'il faudrait préciser.

Ma délégation ne présente pas ici une position finale, mais des observations informelles. Elle a appris également certaines informations concernant le processus que l'Union européenne entend imprimer pour aboutir au code de conduite, et à cet égard elle

souhaiterait savoir comment les principes du multilatéralisme pourraient être intégrés dans le processus de négociation de ce code de conduite, d'autant plus que l'Union européenne s'est déjà fixée un temps limité. Elle s'est fixée, je pense, la fin de 2013 pour conclure un tel accord ou un tel code de conduite et elle a indiqué également que ces négociations auraient lieu dans le cadre de trois sessions. La délégation algérienne souhaiterait donc savoir si les choses sont suffisamment prêtes pour que les organisateurs ou les initiateurs de ce projet définissent d'ores et déjà un calendrier avec trois sessions pour que le code soit élaboré ou si cela pourrait également être matière à discussion pour que le projet puisse intégrer les « apports » et les préoccupations de tous les États qui voudront participer à ce processus. La délégation algérienne souhaiterait à cet égard remercier l'Union européenne de son initiative et pense que les mesures de confiance – comme cela a été souligné par le Représentant de la Chine – pourraient être un complément appréciable aux négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement pour aboutir à un accord multilatéral contraignant en la matière.

Enfin, la délégation algérienne souhaiterait souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs qui viennent de prendre leurs fonctions au sein de la Conférence et les assurer de son plein soutien. En même temps elle souhaiterait souhaiter un plein succès aux Ambassadeurs qui ont quitté la Conférence du désarmement ou qui vont la quitter.

Le Président (*parle en anglais*) : Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je n'ai plus d'orateur sur ma liste. Dans ces conditions, nos travaux sont achevés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière officielle de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 7 août à 10 heures dans cette même salle.

La séance est levée à 12 h 05.